

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 9 AOÛT 2021, À 19 H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h02 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est également présente madame Christine Ménard, urb., directrice générale.

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière adjointe

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 5 août 2021, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Christine Ménard, urb., greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2021-08-239**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion – Premier projet de Règlement numéro 431-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'ajouter des dispositions relativement aux travaux de remblai et déblai

5. Règlementation

- 5.1 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 431-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'ajouter des dispositions relativement aux travaux de remblai et déblai
 - 5.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116
 - 5.3 Résolution fixant la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-41
6. Deuxième période de questions
7. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 19h03 à 20h06;

Madame Mélanie Villeneuve	Second projet de Règlement 431-39
Monsieur Claude Leroux	Second projet de Règlement 431-39
Monsieur Marc Girard	Second projet de Règlement 431-39
Madame Sylvie Plouffe	En faveur d'une épicerie sur le territoire de la Ville
Personne non identifiée	L'ajout d'antennes sur les toitures

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la première période de questions, les questions suivantes :

Monsieur Michaël Duran	Construction / bâtiment
Monsieur Charles Morissette	Projet de changement de zonage
Monsieur Jean-Michel Lanot	Règlement 431-41

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-41 MODIFIANT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du premier projet de Règlement numéro 431-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'ajouter des dispositions relativement aux travaux de remblai et déblai.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 5 août 2021.

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-41.

RÉSOLUTION 2021-08-240

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Messieurs les conseillers Louis Côté, Alexandre
Dubé-Poirier et monsieur le maire Denis Parent*

A VOTÉ CONTRE : *Messieurs les conseillers Jacques Portelance et
Jean-Marc Fortin*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 5 août 2021;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient pas dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-41, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement numéro 431-39.

**RÉSOLUTION
2021-08-241**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-39 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES USAGES ET LES NORMES
PRÉVUES À LA ZONE C-116**

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Messieurs les conseillers Louis Côté, Alexandre
Dubé-Poirier et monsieur le maire Denis Parent*

A VOTÉ CONTRE : *Messieurs les conseillers Jacques Portelance et
Jean-Marc Fortin*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 17 juillet 2021 et une copie du second projet de Règlement le 5 août 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue le 12 juillet 2021, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a pris les dispositions nécessaires pour que le second projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-39, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2021-08-242**

**RÉSOLUTION FIXANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-41**

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du premier projet de Règlement numéro 431-41 suivant, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'ajouter des dispositions relativement aux travaux de remblai et déblai ;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation ou de la consultation écrite, le cas échéant, ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir à la greffière de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal délègue à la greffière, ou en son absence à la greffière adjointe, le pouvoir de fixer la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement.

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h25 à 21h07 :

Monsieur Charles Morissette	Limite de la densification
Monsieur Jacques Bernier	Développement Le Patriote
Résidente du 1260, chemin des Patriotes	Développement Le Patriote
Madame Caroline Picher	Développement / Questionnement concernant le référendum

Aucune personne n'a transmis à la Ville, dans le délai requis, des questions pour la deuxième période de de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2021-08-243

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h08.

Denis Parent
Maire

Christine Ménard, urb.,
Directrice générale et greffière adjointe